

## Chapitre 85

**MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES;  
APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON,  
APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION  
DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET  
PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS****Notes.**

1. Sont exclus de ce Chapitre :
  - a) les couvertures, coussins, chancelières et articles similaires chauffés électriquement; les vêtements, chaussures, chauffe-oreilles et autres articles chauffés électriquement se portant sur la personne;
  - b) les ouvrages en verre du n° 70.11;
  - c) les machines et appareils du n° 84.86;
  - d) les aspirateurs des types utilisés en médecine, en chirurgie ou pour l'art dentaire ou vétérinaire (n° 90.18);
  - e) les meubles chauffés électriquement du Chapitre 94.
2. Les articles susceptibles de relever des n°s 85.01 à 85.04, d'une part, et des n°s 85.11, 85.12, 85.40, 85.41 ou 85.42, d'autre part, sont classés dans ces cinq dernières positions.

Toutefois, les mutateurs à vapeur de mercure à cuve métallique restent compris au n° 85.04.

3. Au sens du n° 85.07, l'expression *accumulateurs* électriques comprend également les accumulateurs présentés avec des éléments auxiliaires qui contribuent à la fonction de stockage et de fourniture d'énergie remplie par l'accumulateur ou qui sont destinés à protéger ce dernier de dommages éventuels, tels que des connecteurs électriques, des dispositifs de contrôle de la température (des thermistors, par exemple) et des dispositifs de protection du circuit. Ils peuvent également comporter une partie de l'enveloppe protectrice des appareils auxquels ils sont destinés.
4. Le n° 85.09 couvre, sous réserve qu'il s'agisse d'appareils électromécaniques des types communément utilisés à des usages domestiques :
  - a) les cirseuses à parquets, broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes, de tous poids;
  - b) les autres appareils d'un poids maximal de 20 kg, à l'exclusion des ventilateurs et des hottes aspirantes à extraction ou à recyclage à ventilateur incorporé, même filtrantes (n° 84.14), desessoreuses centrifuges à linge (n° 84.21), des machines à laver la vaisselle (n° 84.22), des machines à laver le linge (n° 84.50), des machines à repasser (n°s 84.20 ou 84.51, selon qu'il s'agit de calandres ou non), des machines à coudre (n° 84.52), des ciseaux électriques (n° 84.67) et des appareils électrothermiques (n° 85.16).
5. Au sens du n° 85.23 :
  - a) on entend par *dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs* (« cartes mémoire flash » ou « cartes à mémoire électronique flash », par exemple) les dispositifs de stockage ayant une fiche de connexion, comportant, sous une même enveloppe, une ou plusieurs mémoires flash (« E<sup>2</sup> PROM FLASH », par exemple), sous forme de circuits intégrés, montés sur une carte de circuits imprimés. Ils peuvent comporter un contrôleur se présentant sous la forme d'un circuit intégré et des composants discrets passifs comme des condensateurs et des résistances;
  - b) l'expression *cartes intelligentes* s'entend des cartes qui comportent, noyées dans la masse, un ou plusieurs circuits intégrés électroniques (un microprocesseur, une mémoire vive (RAM) ou une mémoire morte (ROM)) sous forme de puces. Ces cartes peuvent être munies des contacts, d'une bande magnétique ou d'une antenne intégrée mais ne contiennent pas d'autres éléments de circuit actifs ou passifs.
6. On considère comme *circuits imprimés* au sens du n° 85.34 les circuits obtenus en disposant sur un support isolant, par tout procédé d'impression (incrustation, électrodéposition, morsure, notamment) ou par la technologie des circuits dits « à couche », des éléments conducteurs, des contacts ou d'autres composants imprimés (inductances, résistances, capacités, par exemple) seuls ou combinés entre eux selon un schéma préétabli, à l'exclusion de tout élément pouvant produire, redresser, moduler ou amplifier un signal électrique (éléments à semi-conducteur, par exemple).

L'expression *circuits imprimés* ne couvre ni les circuits combinés avec des éléments autres que ceux obtenus au cours du processus d'impression, ni les résistances, condensateurs ou inductances discrets. Toutefois, les circuits imprimés, peuvent être munis d'éléments de connexion non imprimés.

Les circuits à couche (mince ou épaisse) comportant des éléments passifs et actifs obtenus au cours du même processus technologique relèvent du n° 85.42.

7. Aux fins du n° 85.36, on entend par *connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques* les connecteurs qui servent simplement à aligner mécaniquement les fibres optiques bout-à-bout dans un système numérique à ligne. Ils ne remplissent aucune autre fonction telle que l'amplification, la régénération ou la modification d'un signal.
8. Le n° 85.37 ne comprend pas les dispositifs sans fil à rayons infrarouges pour la commande à distance des appareils récepteurs de télévision et d'autres appareils électriques (n° 85.43).
9. Au sens des n°s 85.41 et 85.42, on considère comme :
- a) *Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur*, les dispositifs de l'espèce dont le fonctionnement repose sur la variation de la résistivité sous l'influence d'un champ électrique;
  - b) *Circuits intégrés* :
    - 1) les circuits intégrés monolithiques dans lesquels les éléments du circuit (diodes, transistors, résistances, capacités, inductances, etc.) sont créés dans la masse (essentiellement) et à la surface d'un matériau semi-conducteur (par exemple, silicium dopé, arséniure de gallium, silicium-germanium, phosphore d'indium), formant un tout indissociable;
    - 2) les circuits intégrés hybrides réunissant, de façon pratiquement indissociable, par interconnexions ou câbles de liaison, sur un même substrat isolant (verre, céramique, etc.) des éléments passifs (résistances, capacités, inductances, etc.), obtenus par la technologie des circuits à couche mince ou épaisse et des éléments actifs (diodes, transistors, circuits intégrés monolithiques, etc.) obtenus par la technologie des semi-conducteurs. Ces circuits peuvent inclure également des composants discrets;
    - 3) les circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés, combinés de façon pratiquement indissociable, reposant ou non sur un ou plusieurs substrats isolants et comportant ou non des broches, mais sans autres éléments de circuits actifs ou passifs.
    - 4) les circuits intégrés à composants multiples, qui sont des combinaisons d'un ou plusieurs circuits intégrés monolithiques, hybrides ou à puces multiples et comprenant au moins un des composants suivants : capteurs, actionneurs, oscillateurs, résonateurs au silicium, même combinés entre eux, ou composants assurant les fonctions des articles susceptibles de relever des n°s 85.32, 85.33, 85.41, ou des inducteurs susceptibles de relever du n° 85.04, et qui sont réunis de façon pratiquement indissociable en un seul corps comme un circuit intégré, pour former un composant du type de ceux utilisés pour être assemblés sur une carte de circuit imprimé ou un autre support, en reliant les broches, fils de connexion, rotules, pastilles, bosses ou disques.

Aux fins de la présente définition :

1. Les *composants* peuvent être discrets, fabriqués indépendamment les uns des autres, puis assemblés en un circuit intégré à composants multiples ou intégrés à d'autres composants.
2. L'expression au *silicium* signifie que le composant est fabriqué sur un substrat de silicium ou constitué de matières à base de silicium ou encore fabriqué sur une puce de circuit intégré.
3. a) Les *capteurs au silicium* sont constitués par des structures microélectroniques ou mécaniques qui sont créées dans la masse ou à la surface d'un semi-conducteur et dont la fonction est de détecter des *quantités physiques ou chimiques* et de les convertir en signaux électriques lorsque se produisent des variations de propriétés électriques ou une déformation de la structure mécanique. Les quantités physiques ou chimiques ont trait à des phénomènes réels tels que la pression, les ondes sonores, l'accélération, la vibration, le mouvement, l'orientation, la contrainte, l'intensité de champ magnétique, la lumière, la radioactivité, l'humidité, le fluage, la concentration de produits chimiques, etc.
- b) Les *actionneurs au silicium* sont constitués par des structures microélectroniques et mécaniques qui sont créées dans la masse ou à la surface d'un semi-conducteur et dont la fonction est de convertir les signaux électriques en mouvement physique.
- c) Les *résonateurs au silicium* constitués sont des composants qui sont constitués par des structures microélectroniques ou mécaniques qui sont créées dans la masse ou à la surface d'un semi-conducteur et dont la fonction est de générer une oscillation mécanique ou électrique d'une fréquence prédéfinie qui dépend de la géométrie physique de ces structures en réponse à un apport externe.
- d) Les *oscillateurs au silicium* sont des composants actifs constitués par des structures microélectroniques ou mécaniques qui sont créées dans la masse ou à la surface d'un semi-conducteur et dont la fonction est de générer une oscillation mécanique ou électrique d'une fréquence prédéfinie qui dépend de la géométrie physique de ces structures.

Aux fins du classement des articles définis dans la présente Note, les n°s 85.41 et 85.42 ont priorité sur toute autre position de la Nomenclature, à l'exception du n° 85.23 susceptible de les couvrir en raison notamment de leur fonction.

10. Au sens du n° 85.48, on entend par *piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage* ceux qui sont devenus inutilisables en tant que tels par suite de bris, découpage, usure ou autres motifs ou qui ne sont pas susceptibles d'être rechargés.

**Note de sous-positions.**

1. Le n° 8527.12 couvre uniquement les lecteurs de cassettes et radiocassettes avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et dont les dimensions n'excèdent pas 170 mm x 100 mm x 45 mm.

**Notes supplémentaires.**

1. Au sens du présent Chapitre, « assemblage de circuits imprimés » désigne une marchandise comportant au moins un circuit imprimé de la position n° 85.34, formé d'au moins un élément actif, avec ou sans élément passif. Au sens de la présente Note, « éléments actifs » désigne les diodes, les transistors et les autres dispositifs à semi-conducteurs, qu'ils soient ou non photosensibles, de la position n° 85.41, ainsi que les circuits intégrés de la position n° 85.42.
2. Au sens du présent Chapitre :
- a) l'expression « haute définition » dans le contexte des récepteurs de télévision et des tubes à rayons cathodiques porte sur les produits :
- i) dont le rapport d'image de l'écran est égal ou supérieur à 16:9, et
- ii) qui comportent un écran de visualisation pouvant afficher plus de 700 lignes de balayage; et
- b) la diagonale de l'affichage vidéo est évaluée en mesurant la plus longue droite possible sur la portion visible de la surface de l'affichage vidéo.
3. Pour l'application de la position n° 85.23, « logiciel » s'entend des programmes enregistrés sur disquette, disque compact, bande magnétique ou tout autre support de données convenable qui sont conçus pour être exécutés par des ordinateurs ou des appareils programmables semblables commandés par un microprocesseur. Sont exclus de la présente définition les enregistrements audio ou vidéo d'un type utilisé avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son de la position n° 85.19, ou avec des appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques de la position n° 85.21.

**Notes statistiques.** (N.B. Ces notes ne font pas partie de la législation du *Tarif des douanes*.)

1. Pour les besoins statistiques de la sous-position n° 8539.10, la dimension d'un phare ou projecteur scellé est déterminée en mesurant la plus longue dimension diagonale de l'ampoule pour les phares rectangulaires, et par le diamètre pour les phares circulaires.
2. Pour les besoins statistiques des sous-positions n°<sup>os</sup> 8525.50 et 8525.60, la fréquence minimale d'opération déterminera le classement.
3. Pour les besoins statistiques de la sous-position n° 8544.70 ayant comme unité de mesure *mètre*, le but visé est de capturer le nombre total de mètres obtenus en multipliant le nombre de fibres individuels par la longueur.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
85.01		<b>Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes.</b>			
8501.10.00		<b>-Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -D'une puissance inférieure à 18,65 W :			
	11	---- -À courant alternatif .....	NMB		
	12	---- -À courant continu .....	NMB		
	19	---- -Autres.....	NMB		
		---- -D'une puissance de 18,65 W ou plus mais n'excédant pas 37,5 W :			
	21	---- -À courant alternatif .....	NMB		
	22	---- -À courant continu .....	NMB		
	29	---- -Autres.....	NMB		
8501.20.00	00	<b>-Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu :</b>			
8501.31.00		<b>--D'une puissance n'excédant pas 750 W</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Moteurs à courant continu, d'une puissance excédant 37,5 W mais n'excédant pas 75 W.....	NMB		
	20	---- -Moteurs à courant continu, d'une puissance excédant 75 W mais inférieure à 750 W.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
8501.32		<b>--D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW</b>			
8501.32.10	00	-- -Actionneurs; Moteurs à arbre à engrenages sans balais, devant servir dans des outils électriques portatifs; Moteurs à engrenages devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils; Moteurs devant servir à la fabrication de monte-charge (ascenseurs); Moteurs électriques, d'une tension d'au moins 20 V et d'au plus 75 V, devant servir à la fabrication de chariots-gerbeurs	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I	8501.32.20	00 -- -Moteurs devant servir comme source principale de puissance installée pour les véhicules à moteur électrique de la sous-position 8703.80 ou 8703.90	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8501.32.90	- - -	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-Machines génératrices, à courant continu.....	NMB		
	90 - - - -	-Autres.....	NMB		
<b>8501.33.00</b>	00 - - -	<b>-D'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8501.34.00</b>	- - -	<b>-D'une puissance excédant 375 kW</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	30 - - - -	-Machines génératrices.....	NMB		
	40 - - - -	-Moteurs.....	NMB		
<b>8501.40.00</b>	- - -	<b>-Autres moteurs à courant alternatif, monophasés</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-Moteurs à condensateur permanent fractionné, à rotor externe, d'une puissance excédant 30 W mais n'excédant pas 120 W, devant servir à la fabrication des hottes de cuisine; Moteurs à engrenages, devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils; Autres moteurs, devant servir à la fabrication de systèmes de pompes à eau submersibles, d'un diamètre de pompe excédant 8,89 cm.....	NMB		
	20 - - - -	-D'une puissance excédant 37,5 W mais n'excédant pas 75 W.....	NMB		
	30 - - - -	-D'une puissance excédant 75 W mais n'excédant pas 750 W.....	NMB		
	40 - - - -	-D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 3 730 W.....	NMB		
	50 - - - -	-D'une puissance excédant 3 730 W.....	NMB		
		<b>-Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés :</b>			
<b>8501.51.00</b>	- - -	<b>-D'une puissance n'excédant pas 750 W</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-Moteurs à engrenages.....	NMB		
	90 - - - -	-Autres.....	NMB		
<b>8501.52.00</b>	- - -	<b>-D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 14,92 kW.....	NMB		
	20 - - - -	-D'une puissance excédant 14,92 kW mais n'excédant pas 75 kW.....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8501.53.00		- -D'une puissance excédant 75 kW		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -Pour actionner les pompes à boue, les treuils ou les tables de rotation	NMB		
		20 - - - - -D'une puissance n'excédant pas 149 kW.....	NMB		
		30 - - - - -D'une puissance excédant 149 kW mais n'excédant pas 375 kW .....	NMB		
		40 - - - - -D'une puissance excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW .....	NMB		
		50 - - - - -D'une puissance excédant 750 kW mais n'excédant pas 1 875 kW .....	NMB		
		60 - - - - -D'une puissance excédant 1 875 kW .....	NMB		
		<b>-Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs) :</b>			
8501.61.00	00	- -D'une puissance n'excédant pas 75 kVA	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8501.62.00	00	- -D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8501.63.00	00	- -D'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8501.64.00		- -D'une puissance excédant 750 kVA		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -Devant servir à la fabrication des groupes électrogènes.....	NMB		
		90 - - - - -Autres .....	NMB		
85.02		<b>Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques.</b>			
		<b>-Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) :</b>			
8502.11.00		- -D'une puissance n'excédant pas 75 kVA		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -D'une puissance n'excédant pas 35 kW.....	NMB		
		90 - - - - -Autres .....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8502.12.00	00	-D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8502.13.00	00	-D'une puissance excédant 375 kVA	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8502.20.00		<b>-Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion)</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Devant servir sur la ferme, à des fins agricoles seulement; Groupes électrogènes de piste, pour fournir une alimentation électrique aux aéronefs; D'une puissance n'excédant pas 35 kW.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
		<b>-Autres groupes électrogènes :</b>			
8502.31.00	00	-À énergie éolienne	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8502.39		<b>--Autres</b>			
8502.39.10	00	--Ce qui suit, autres que les convertisseurs de fréquence de 400 Hz : Actionnés par turbine à gaz, autres que les groupes électrogènes de type aviation d'une puissance de 40 à 50 MW; Actionnés par turbine hydraulique; Actionnés par turbine à vapeur, autres que les groupes électrogènes d'une puissance excédant 60 MW; Courant continu thermo-électrique	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8502.39.90	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8502.40.00	00	<b>-Convertisseurs rotatifs électriques</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8503.00		<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n<sup>os</sup> 85.01 ou 85.02.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8503.00.10		--Stators et rotors des machines de la position 85.01		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----De moteurs à engrenages.....	-		
	20	----De moteurs, à l'exclusion de moteurs à engrenages .....	-		
	30	----De machines génératrices, à l'exclusion des groupes électrogènes.....	-		
	90	----Autres .....	-		
8503.00.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----De moteurs à engrenages.....	-		
	20	----De moteurs, à l'exclusion de moteurs à engrenages .....	-		
	30	----De machines génératrices, à l'exclusion des groupes électrogènes.....	-		
	90	----Autres .....	-		
<b>85.04</b>		<b>Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs.</b>			
<b>8504.10.00</b>	00	<b>-Ballasts pour lampes ou tubes à décharge</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Transformateurs à diélectrique liquide :</b>			
<b>8504.21.00</b>		<b>--D'une puissance n'excédant pas 650 kVA</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----D'une puissance inférieure à 500 kVA.....	NMB		
	20	----D'une puissance de 500 kVA ou plus mais n'excédant pas 650 kVA .....	NMB		
<b>8504.22.00</b>		<b>--D'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----D'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 2 500 kVA....	NMB		
	20	----D'une puissance excédant 2 500 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	NMB		
<b>8504.23.00</b>	00	<b>--D'une puissance excédant 10 000 kVA</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Autres transformateurs :</b>			



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8504.31.00		--D'une puissance n'excédant pas 1 kVA		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		20 ---- -D'une puissance de moins de 40 VA.....	NMB		
		30 ---- -D'une puissance de 40 VA ou plus mais de moins de 1 kVA .....	NMB		
		40 ---- -D'une puissance de 1 kVA.....	NMB		
8504.32.00	00	--D'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8504.33.00		--D'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -D'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 50 kVA.....	NMB		
		20 ---- -D'une puissance excédant 50 kVA mais n'excédant pas 500 kVA.....	NMB		
8504.34.00	00	--D'une puissance excédant 500 kVA	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8504.40		<b>-Convertisseurs statiques</b>			
8504.40.10	00	--Chargeurs de batteries, à usage commercial, à l'exclusion de ceux pour charger les batteries devant servir aux lampes de sûreté pour les mineurs et ceux devant servir à la fabrication des voitures à voyageurs de chemin de fer ou de tramways	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8504.40.20	00	--Blocs d'alimentation devant servir avec les instruments à usage chirurgical, dentaire ou vétérinaire ou aux fins de diagnostic	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8504.40.30	00	--Blocs d'alimentation pour les machines automatiques de traitement de l'information de la position 84.71	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8504.40.40 00	--	-Régulateurs de vitesse pour moteurs électriques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8504.40.90	---	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	----	<i>-Convertisseurs à semi-conducteur dans lesquels les dispositifs employés comme éléments convertisseurs ont en moyenne une puissance excédant 100 A :</i>			
	31	-----Redresseurs.....	-		
	32	-----Onduleurs.....	-		
	33	-----Convertisseurs de courant alternatif et convertisseurs de fréquence ..	-		
	34	-----Convertisseurs de courant continu.....	-		
	35	-----Blocs d'alimentation .....	-		
	39	-----Autres.....	-		
	----	-Autres :			
	91	-----Chargeurs de batteries, à usage non commercial.....	-		
	92	-----Chargeurs de batteries, à usage commercial.....	-		
	93	-----Blocs d'alimentation .....	-		
	99	-----Autres.....	-		
<b>8504.50.00 00</b>		<b>-Autres bobines de réactance et autres selfs</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8504.90</b>		<b>-Parties</b>			
I 8504.90.10 00	---	-Assemblages de circuits imprimés pour les marchandises des sous- positions 8504.40 et 8504.90	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
I					
8504.90.20 00	---	-Autres parties des blocs d'alimentation pour les machines automatiques de traitement de l'information de la position 84.71	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8504.90.90	---	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Assemblages de circuits imprimés, de transformateurs électriques et autres bobines de réactance et autres selfs.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Autres, de transformateurs électriques :			
81		-----D'une puissance inférieure à 500 kVA .....	-		
82		-----D'une puissance de 500 kVA ou plus.....	-		
90		-----Autres.....	-		
<b>85.05</b>		<b>Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques.</b>			
		-Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation :			
<b>8505.11.00</b>	00	-En métal	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8505.19.00</b>	00	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8505.20.00</b>	00	-Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8505.90.00</b>	00	-Autres, y compris les parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.06</b>		<b>Piles et batteries de piles électriques.</b>			
<b>8506.10</b>		<b>-Au bioxyde de manganèse</b>			
8506.10.10	00	-----Piles alcalines ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Batteries de piles électriques, 9 volts, devant servir à la fabrication de détecteurs de fumée	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8506.10.90	00	-----Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2,5 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8506.30.00	00	-À l'oxyde de mercure	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8506.40.00	00	-À l'oxyde d'argent	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8506.50		-Au lithium			
8506.50.10	00	--Piles ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8506.50.90		---Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2,5 %
		10 ---- -D'un volume extérieur n'excédant pas 300 cm <sup>3</sup> .....	NMB		
		20 ---- -D'un volume extérieur excédant 300 cm <sup>3</sup> .....	NMB		
8506.60.00	00	-À l'air-zinc	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2,5 %
8506.80		-Autres piles et batteries de piles			
8506.80.10	00	--Devant servir à la fabrication de détecteurs de fumée	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8506.80.90	00	---Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2,5 %
8506.90.00	00	-Parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
85.07		Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire.			
8507.10.00		-Au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----12 V.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
8507.20		-Autres accumulateurs au plomb			
I 8507.20.10 00	--	Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position 8703.80 ou 8703.90; Devant servir à l'installation initiale de systèmes de détection et d'alarme de fumée, d'incendie ou de gaz, fabriqués au Canada, y compris les panneaux et les boîtiers d'alimentation connexes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8507.20.90	--	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 7 % TKR : 2,5 %
	10	-----6 V.....	NMB		
	20	-----12 V.....	NMB		
	30	-----36 V.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
8507.30		-Au nickel-cadmium			
8507.30.10 00	--	Piles ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Devant servir dans des lampes de sûreté pour mineurs	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I 8507.30.20 00	--	Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position 8703.80 ou 8703.90	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8507.30.90 00	--	-Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 7 % TKR : 2,5 %
8507.40		-Au nickel-fer			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
I		8507.40.10 00 - -Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position 8703.80 ou 8703.90	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		8507.40.90 00 - -Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 7 % TKR : 2,5 %
		<b>8507.50 -Au nickel-hydrure métallique</b>			
I		8507.50.10 00 - -Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position 8703.80 ou 8703.90	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		8507.50.90 00 - -Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 7 % TKR : 2,5 %
		<b>8507.60 -Au lithium-ion</b>			
I		8507.60.10 00 - -Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position 8703.80 ou 8703.90	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		8507.60.20 00 - -Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des motocycles à moteur électrique de la sous-position 8711.60 ou 8711.90	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		8507.60.90 00 - -Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 7 % TKR : 2,5 %
		<b>8507.80 -Autres accumulateurs</b>			
		8507.80.10 00 - -Piles alcalines ou piles au lithium ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Accumulateurs électriques à faible décharge, devant servir à la fabrication, à l'entretien ou à la réparation des bouées et des balises pour le gouvernement du Canada	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
I 8507.80.20 00		--Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position 8703.80 ou 8703.90	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8507.80.90 00		--Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 7 % TKR : 2,5 %
<b>8507.90.00 00</b>		<b>-Parties</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.08</b>		<b>Aspirateurs.</b>			
		<b>-À moteur électrique incorporé :</b>			
<b>8508.11.00 00</b>		<b>-D'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 litres</b>	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
<b>8508.19.00 00</b>		<b>--Autres</b>	NMB	7,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8508.60.00 00</b>		<b>-Autres aspirateurs</b>	NMB	7,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8508.70</b>		<b>-Parties</b>			
8508.70.10 00		--D'aspirateurs de la sous-position 8508.19	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8508.70.90 00		--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
85.09		Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 85.08.			
8509.40		-Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presses-légumes			
8509.40.10	00	--Fouloirs à raisins pour usages domestiques	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8509.40.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	20	----Mélangeurs pour aliments.....	NMB		
	30	----Presse-fruits et presse-légumes.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
8509.80		-Autres appareils			
8509.80.10	00	--Vaporisateurs aux ultrasons	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8509.80.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----À apprêter les aliments.....	NMB		
	20	----Pour nettoyage des parquets ou tapis.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
8509.90		-Parties			
I	8509.90.20	00 --Devant servir à la fabrication de marchandises de cette position; Des marchandises des n <sup>os</sup> tarifaires 8509.40.90 ou 8509.80.90	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
	8509.90.90	00 --Autres	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
85.10		Rasoirs et tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé.			



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8510.10.00		00 -Rasoirs	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8510.20		-Tondeuses			
8510.20.10		00 - - Pour la coupe des poils des animaux domestiques; Alimentées par courant alternatif, pour la coupe des cheveux	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 2,5 %
8510.20.90		00 - - -Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8510.30.00		00 -Appareils à épiler	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8510.90.00		00 -Parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
85.11		Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs.			
8511.10.00		00 -Bougies d'allumage	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8511.20.00		00 -Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8511.30.00		-Distributeurs; bobines d'allumage		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Distributeurs .....	NMB		
	20	---- -Bobines d'allumage .....	NMB		
8511.40.00	00	-Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8511.50.00	00	-Autres génératrices	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8511.80.00		-Autres appareils et dispositifs		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Régulateurs de tension ou régulateurs de tension-courant, avec relais de coupure :			
	11	---- -Conçus pour les circuits de 6, 12 ou 24 V.....	-		
	19	---- -Autres.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
I	8511.90.00	00 -Parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
	85.12	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles.			
	8512.10.00	00 -Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	-	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
	8512.20.00	-Autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
10	----	-Appareils d'éclairage, y compris les lampes intérieures.....	-		
20	----	-Appareils de signalisation visuelle, y compris les feux d'arrêt et les feux de virage.....	-		
<b>8512.30</b>		<b>-Appareils de signalisation acoustique</b>			
8512.30.10	00	--Sonneries ou vibrateurs devant servir à la réparation des camions forestiers, ou à la fabrication de telles parties; Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8512.30.90	00	--Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 6,5 % TKR : 2,5 %
<b>8512.40.00</b>	00	<b>-Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée</b>	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 6 %
<b>8512.90.00</b>		<b>-Parties</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
10	----	-D'appareils d'éclairage .....	-		
20	----	-D'appareils de signalisation.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
<b>85.13</b>		<b>Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 85.12.</b>			
<b>8513.10</b>		<b>-Lampes</b>			
8513.10.10	00	--Lampes de poche; Lampes de sûreté pour mineurs	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8513.10.90	00	--Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
<b>8513.90</b>		<b>-Parties</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8513.90.10 00	- -	- De lampes de poche et de lampes de sûreté pour mineurs	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8513.90.90 00	- -	- - -Autres	-	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.14</b>		<b>Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques.</b>			
<b>8514.10.00 00</b>		<b>-Fours à résistance (à chauffage indirect)</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8514.20.00 00</b>		<b>-Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8514.30.00 00</b>		<b>-Autres fours</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8514.40.00 00</b>		<b>-Autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8514.90.00 00</b>		<b>-Parties</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.15</b>		<b>Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultra-sons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets.</b>			
		<b>-Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre :</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8515.11.00	00	--Fers et pistolets à braser	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8515.19.00	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>-Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance :</b>					
8515.21.00	00	--Entièrement ou partiellement automatiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8515.29.00	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>-Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma :</b>					
8515.31.00		--Entièrement ou partiellement automatiques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	30	----Appareils pour le soudage, fonctionnant au courant continu ou au courant alternatif et continu.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
8515.39.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Non rotatifs :			
	11	-----Type transformateur, à courant alternatif.....	NMB		
	19	-----Autres.....	NMB		
	20	-----Rotatifs.....	NMB		
8515.80.00	00	--Autres machines et appareils	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8515.90.00		-Parties		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		20 - - - - <i>-D'appareils pour le soudage, fonctionnant au courant alternatif et continu.....</i>	-		
		80 - - - - <i>-D'autres machines et appareils de soudage .....</i>	-		
		90 - - - - <i>-Autres .....</i>	-		
85.16		<b>Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45.</b>			
8516.10		<b>-Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques</b>			
8516.10.10 00		- - -Thermoplongeurs pour préparations photographiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.10.20 00		- - -Thermoplongeurs devant servir dans les véhicules automobiles	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.10.90		- - -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - <i>-Chauffe-eau électriques, conçus pour usages domestiques.....</i>	NMB		
		90 - - - - <i>-Autres .....</i>	NMB		
		<b>-Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires :</b>			
8516.21.00 00		<b>-Radiateurs à accumulation</b>	-	8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.29.00		<b>- -Autres</b>		7 %	TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2,5 %
		- - - - <i>-Appareils électriques, pour le chauffage des locaux :</i>			
		11 - - - - <i>-Usages domestiques.....</i>	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
12	----	-Avec ventilateur incorporé.....	NMB		
13	----	-Type infrarouge .....	NMB		
19	----	-Autres.....	-		
20	----	-Appareils électriques, pour le chauffage du sol.....	-		
<b>-Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains :</b>					
<b>8516.31.00</b>		<b>--Sèche-cheveux</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Sèche-cheveux, pour usages domestiques .....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
<b>8516.32</b>		<b>--Autres appareils pour la coiffure</b>			
8516.32.10 00		--Fers à friser	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.32.90 00		--Autres	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
<b>8516.33</b>		<b>--Appareils pour sécher les mains</b>			
8516.33.10 00		--Muraux	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.33.90 00		--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8516.40.00 00</b>		<b>-Fers à repasser électriques</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8516.50.00 00</b>		<b>-Fours à micro-ondes</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8516.60		-Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires			
8516.60.10		--Fours à pain; Barbecues d'intérieur sans fumée; Cuiseurs à vapeur pour le riz		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Fours à pain.....	NMB		
	20	----Barbecues d'intérieur sans fumée.....	NMB		
	30	----Cuiseurs à vapeur pour le riz.....	NMB		
8516.60.20		--Fours et cuisinières		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3 %
	10	----Fourneaux de cuisine, encastrables.....	NMB		
	20	----Cuisinières.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
8516.60.90		--Autres		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3 %
	10	----Tables de cuisson.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
		<b>-Autres appareils électrothermiques :</b>			
<b>8516.71</b>		<b>--Appareils pour la préparation du café ou du thé</b>			
8516.71.10 00		--Appareils pour la préparation du café	NMB	9 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
8516.71.20 00		--Appareils pour la préparation du thé	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
<b>8516.72</b>		<b>--Grille-pain</b>			
8516.72.10 00		--Automatique	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8516.72.90	00	--Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8516.79</b>		<b>--Autres</b>			
8516.79.10	00	--Vaporiseurs pour les tissus	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.79.90	00	--Autres	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2,5 %
<b>8516.80.00</b>		<b>-Résistances chauffantes</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Conçues pour la cuisson, pour usages domestiques.....	-		
	90	----Autres.....	-		
<b>8516.90</b>		<b>-Parties</b>			
8516.90.10	00	--Encastres pour appareils pour sécher les mains	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.90.20	00	--Encastres et bases de métal pour fers à repasser électriques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.90.30	00	--Assemblages pour les fours à micro-ondes incorporant au moins deux des éléments suivants : chambre à cuisson, châssis de support autoportant, porte ou couverture extérieure	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.90.40	00	--Assemblages de circuits imprimés pour les fours à micro-ondes	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8516.90.50	00	--Chambres à cuisson, assemblées ou non, pour fours ou cuisinières	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.90.60	00	--Panneaux supérieurs, avec ou sans éléments chauffants ou contrôles, pour fours ou cuisinières	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.90.70	00	--Assemblages de portes pour fours ou cuisinières incorporant au moins deux des éléments suivants : panneau intérieur, panneau extérieur, vitre ou isolation	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		--Encastremets pour grille-pain :			
8516.90.81	00	---Pour grille-pain automatique	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.90.82	00	---Pour autres grille-pain	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8516.90.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	70	---- <i>-Pour fours ou cuisinières.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		
<b>85.17</b>		<b>Poste téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des nos 84.43, 85.25, 85.27 ou 85.28.</b>			
		<b>-Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil :</b>			
<b>8517.11.00</b>		<b>--Postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Avec répondeur téléphonique.....</i>	NMB		
	20	---- <i>-Sans répondeur téléphonique.....</i>	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8517.12.00		--Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	30	----Téléphones cellulaires.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
8517.18.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Visiophones.....	NMB		
		----Autres :			
	91	----Postes téléphoniques d'usagers par fil, à combinés avec fil, avec répondeur téléphonique.....	NMB		
	92	----Postes téléphoniques d'usagers par fil, à combinés avec fil, sans répondeur téléphonique.....	NMB		
	99	----Autres.....	NMB		
		<b>-Autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu) :</b>			
8517.61.00	00	--Stations de base	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8517.62.00		--Appareils pour la réception, la conversion et l'émission, la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	30	----Modems, y compris les modems télécopies, des types utilisés avec les machines de traitement de l'information de la position 84.71.....	NMB		
	40	----Autres modems.....	NMB		
	90	----Autres.....	-		
8517.69		--Autres			
8517.69.10	00	--Appareils télécopieurs, dits de « fac-similé »; Autres appareils pour la téléphonie ou la télégraphie	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8517.69.20 00	- -	Récepteurs d'appel, d'avertissement ou de téléappel	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		8517.69.90 00 - - -Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
I		8517.70.00 00 -Parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
I					
		<b>85.18</b>			<b>Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son.</b>
I		8518.10.00 00 -Microphones et leurs supports	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
		-Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes :			
		8518.21.00 00 - -Haut-parleur unique monté dans son enceinte	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8518.22.00	00	-Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8518.29</b>		<b>--Autres</b>			
8518.29.10	00	--Excitateurs de cône à compression ou tweeters de cône à compression, devant servir à la fabrication de systèmes de haut-parleurs	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8518.29.20	00	--Haut-parleurs, sans enveloppe, avec échelle de fréquence de 300 Hz à 3,4 MHz et un diamètre n'excédant pas 50 mm, pour les télécommunications	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8518.29.90	00	--Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8518.30</b>		<b>-Casque d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs</b>			
8518.30.10	00	--Combinés téléphoniques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		--Autres :			
8518.30.91	00	---Écouteurs et casques téléphoniques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8518.30.99	00	---Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8518.40</b>		<b>-Amplificateurs électriques d'audio-fréquence</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8518.40.10 00	- -	Pour les applications de la téléphonie par fil	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8518.40.90 00	- -	Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8518.50.00 00</b>		<b>-Appareils électriques d'amplification du son</b>	-	5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
<b>8518.90</b>		<b>-Parties</b>			
8518.90.10 00	- -	Saladiers, culasses de champ et pôles inducteurs pour les haut-parleurs dont les dimensions de montage sont supérieures à 203 mm, cônes et bordures de cônes, pare-poussières et anneaux de centrage, devant servir à la fabrication des haut-parleurs;  - - Des excitateurs de cône à compression ou tweeters de cône à compression, devant servir à la fabrication de systèmes de haut-parleurs; - - Des haut-parleurs, sans enveloppe, avec échelle de fréquence de 300 Hz à 3,4 MHz et un diamètre n'excédant pas 50 mm, pour les - - télécommunications; Des microphones et leurs supports et écouteurs	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8518.90.20 00	- -	Des amplificateurs électriques d'audio fréquence pour les applications de la téléphonie par fil	-	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8518.90.30 00	- -	D'autres amplificateurs électriques d'audio-fréquence; De combinés téléphoniques; Autres, des haut-parleurs	-	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8518.90.90	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.19</b>		<b>Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son.</b>			
<b>8519.20</b>		<b>-Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement</b>			
8519.20.10	00	--Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8519.20.90	00	--Autres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8519.30</b>		<b>-Platines tourne-disques</b>			
8519.30.10	00	--À changeur automatique de disques	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8519.30.90	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8519.50.00</b>	00	<b>-Répondeurs téléphoniques</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Autres appareils :</b>			
<b>8519.81</b>		<b>--Utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteur</b>			
8519.81.10	00	--Appareils d'enregistrement et de reproduction du son, sur bandes magnétiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		--Autres appareils de reproduction du son :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8519.81.21	00	---Lecteurs de disques compacts; Lecteurs de cassettes de poche; Autres lecteurs de cassettes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8519.81.29	00	---Autres	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure et machines à transcrire :			
8519.81.31	00	---À bandes magnétiques	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8519.81.39	00	---Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---Autres :			
8519.81.91	00	---Pour la reproduction ou la duplication commerciale des audiocassettes; Devant être utilisés pour la production commerciale de bandes d'enregistrements vidéo, de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8519.81.99	00	---Autres	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8519.89</b>		<b>---Autres</b>			
8519.89.10	00	---Électrophones; Devant être utilisés pour la production commerciale de bandes d'enregistrements vidéo, de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples; Machines à transcrire	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8519.89.90 00	- -	-Autres	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.21</b>		<b>Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques.</b>			
<b>8521.10.00 00</b>		<b>-À bandes magnétiques</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8521.90</b>		<b>-Autres</b>			
8521.90.10 00	- -	-Lecteurs de vidéodisque au laser	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8521.90.90 00	- -	-Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.22</b>		<b>Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des nos 85.19 ou 85.21.</b>			
<b>8522.10.00 00</b>		<b>-Lecteurs phonographiques</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8522.90</b>		<b>-Autres</b>			
8522.90.10 00	- -	-Assemblages de circuits imprimés	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8522.90.90 00	- -	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.23</b>		<b>Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, « cartes intelligentes » et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrement analogues, même enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, à l'exclusion des produits du Chapitre 37.</b>			



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>-Supports optiques :</b>					
<b>8523.41</b>		<b>--Non enregistrés</b>			
8523.41.10 00		--Supports préparés non enregistrés	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8523.41.90 00		--Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8523.49</b>		<b>--Autres</b>			
8523.49.10		--Pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image; À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du gouvernement du pays de production ou encore par un représentant autorisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, comme ayant un caractère éducatif, scientifique ou culturel d'ordre international; Autres logiciels ---- -Disques enregistrés, pour systèmes de lecture par faisceau laser, pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image :		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
11		---- -Logiciels pré-emballés, pour les machines automatiques de traitement de l'information, préconditionnés pour la vente au détail .....	NMB		
12		---- -Logiciels personnalisés .....	NMB		
18		---- -Autres logiciels .....	NMB		
19		---- -Autres .....	NMB		
90		---- -Autres .....	NMB		
8523.49.90 00		--Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>-Supports à semi-conducteur :</b>					
<b>8523.51</b>		<b>--Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi- conducteurs</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8523.51.10 00	--	À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du gouvernement du pays de production ou encore par un représentant autorisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, comme ayant un caractère éducatif, scientifique ou culturel d'ordre international; Supports préparés non enregistrés; Autre logiciel	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8523.51.90 00	--	-Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8523.52.00 00</b>	--	<b>« Cartes intelligentes »</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8523.59</b>	--	<b>-Autres</b>			
8523.59.10 00	--	Pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image; À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du gouvernement du pays de production ou encore par un représentant autorisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, comme ayant un caractère éducatif, scientifique ou culturel d'ordre international; Autres supports préparés non enregistrés; Autre logiciel; Cartes et étiquettes à déclenchement par effet de proximité	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8523.59.90 00	--	-Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8523.80</b>	--	<b>-Autres</b>			
8523.80.10 00	--	Disques pour électrophones; Supports préparés non enregistrés; À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du gouvernement du pays de production ou encore par un représentant autorisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, comme ayant un caractère éducatif, scientifique ou culturel d'ordre international; Autre logiciel	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8523.80.90	00	- - -Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.25</b>		<b>Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes.</b>			
<b>8525.50.00</b>		<b>-Appareils d'émission</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	- - - -Pour la télévision.....	-		
	30	- - - -Pour aéronefs.....	NMB		
	90	- - - -Autres.....	NMB		
<b>8525.60.00</b>		<b>-Appareils d'émission incorporant un appareil de réception</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	40	- - - -Pour aéronefs.....	NMB		
	90	- - - -Autres.....	NMB		
<b>8525.80.00</b>		<b>-Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	40	- - - -Caméras de télévision.....	NMB		
	50	- - - -Appareils photographiques numériques et caméscopes.....	NMB		
<b>85.26</b>		<b>Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande.</b>			
<b>8526.10.00</b>		<b>-Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	- - - -Pour aéronefs.....	NMB		
	20	- - - -Pour bateaux ou navires.....	NMB		
	90	- - - -Autres.....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-Autres :			
8526.91.00		--Appareils de radionavigation		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	20	---- -Pour aéronefs.....	NMB		
	80	---- -Autres, réception seulement.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
8526.92.00		--Appareils de radiotélécommande		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Appareils de radiotélécommande, pour utilisation sur les bandes du service d'amateur à des fins de loisirs ou équipement audio/vidéo domestique.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
85.27		<b>Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie.</b>			
		<b>-Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure :</b>			
8527.12		--Radiocassettes de poche			
8527.12.10 00		--Domestiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8527.12.90 00		--Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8527.13		--Autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
8527.13.10 00		--Domestiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8527.13.90	00	--Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8527.19.00</b>	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles :</b>			
<b>8527.21.00</b>	00	--Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8527.29.00</b>	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Autres :</b>			
<b>8527.91</b>		--Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
8527.91.10	00	--Domestiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8527.91.90	00	--Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8527.92</b>		--Non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie			
8527.92.10	00	--Domestiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8527.92.90 00	--	-Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8527.99</b>	--	<b>-Autres</b>			
8527.99.10 00	--	-Postes de radio domestiques; Appareils télécopieurs, dits de « fac-similé »; Radio conçues pour les bandes réservées aux radio-amateurs; Récepteurs d'appel, d'avertissement ou de téléappel	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8527.99.90 00	--	-Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.28</b>		<b>Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images.</b>			
		<b>-Moniteurs à tube cathodique :</b>			
I					
I					
I					
I					
I					
8528.42.00 00	--	-Aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du no 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8528.49</b>	--	<b>-Autres</b>			
	--	-Devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses :			
8528.49.11 00	---	-Haute définition	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8528.49.19 00	- - -	-Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.49.20 00	- -	-En noir et blanc ou en autres monochromes	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.49.30 00	- -	-Moniteurs en couleurs incomplets ou non fini, y compris les assemblages de moniteurs composés des systèmes de détection et d'amplification et de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traitement vidéo, des circuits de déviation et de synchronisation, et des systèmes d'amplification et de détection audio plus un bloc d'alimentation, mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
8528.49.90 00	- - -	-Autres	NMB	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
<b>-Autres moniteurs :</b>					
<b>8528.52.00 00</b>	- -	<b>-Aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du no 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8528.59</b>	- -	<b>-Autres</b>			
	- -	-Devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses :			
8528.59.11 00	- - -	-Haute définition	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.59.19 00	- - -	-Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8528.59.20 00	- -	-En noir et blanc ou en autres monochromes	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.59.30 00	- -	Moniteurs en couleurs incomplets ou non finis, y compris les assemblages de moniteurs composés des systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traitement vidéo, des circuits de déviation et de synchronisation, et des systèmes d'amplification et de détection audio plus un bloc d'alimentation, mais ne comportant pas un écran plat ou un écran similaire; Autres, dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur); Autres, à écran plat	NMB	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
8528.59.90 00	- -	-Autres	NMB	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
<b>-Projecteurs :</b>					
I					
I					
I					
8528.62.00 00	- -	<b>Aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du no 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.69	- -	<b>-Autres</b>			
	- -	-En couleurs, à écran plat :			
8528.69.11 00			NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.69.19 00	- - -	-Autres	NMB	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8528.69.20 00	--	Projecteurs en couleurs, incomplets ou non finis, y compris les assemblages de projecteurs composés des systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traitement vidéo, des circuits de déviation et de synchronisation, et des systèmes d'amplification et de détection audio plus un bloc d'alimentation, mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, un écran plat ou un écran similaire; En couleurs, autres	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.69.30 00	--	En noir et blanc ou en autres monochromes	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>-Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images :</b>					
<b>8528.71</b>	--	<b>-Non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo</b>			
8528.71.10 00	--	Appareils récepteurs de télévision incomplets ou non finis, y compris les assemblages d'appareils récepteurs de télévision composés des systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traitement vidéo, des circuits de déviation et de synchronisation, des syntonisateurs et des systèmes de commande de syntonisateurs, et des systèmes d'amplification et de détection audio plus un bloc d'alimentation, mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, un écran plat ou un écran similaire	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.71.20 00	--	Boîtiers décodeurs ayant une fonction de communication : dispositifs à microprocesseur comprenant un modem d'accès à Internet, et ayant une fonction d'échange interactif de renseignements	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.71.40 00	--	Devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.71.90	--	Autres		3,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3,5 %
10	----	Appareils récepteurs de signaux de télévision transmis par satellite .....	NMB		
90	----	Autres .....	NMB		
<b>8528.72</b>	--	<b>Autres, en couleurs</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8528.72.10 00	--	Boîtiers décodeurs ayant une fonction de communication : dispositifs à microprocesseur comprenant un modem d'accès à Internet, et ayant une fonction d'échange interactif de renseignements	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.72.20 00	--	Appareils récepteurs de télévision incomplets ou non finis, y compris les assemblages d'appareils récepteurs de télévision composés des systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traitement vidéo, des circuits de déviation et de synchronisation, des syntonisateurs et des systèmes de commande de syntonisateurs, et des systèmes d'amplification et de détection audio plus un bloc d'alimentation, mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, un écran plat ou un écran similaire	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	--	Haute définition :			
8528.72.31 00	---	De type projecteur, à tube à rayons cathodiques	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
8528.72.32 00	---	Pas de type projecteur, à tube à rayons cathodiques	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.72.33 00	---	Autres, à écran plat	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
8528.72.34 00	---	Autres, devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.72.39 00	---	Autres	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
	---	Autres :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8528.72.91 00	- - -	-Dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.72.92 00	- - -	-Combinés sous une même enveloppe à un appareil d'enregistrement ou de reproduction des images (magnétoscopes), dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	NMB	5,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.72.93 00	- - -	-Autres, dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran est supérieure à 35,56 cm mais inférieure à 66,04 cm	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.72.94 00	- - -	-Autres, dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran est 66,04 cm ou plus	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 2 %
8528.72.95 00	- - -	-De type projecteur, à tube à rayons cathodiques	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
8528.72.96 00	- - -	-Autres, à écran plat	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
8528.72.97 00	- - -	-Autres, devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.72.99 00	- - -	-Autres	NMB	5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8528.73		--Autres, en monochromes			
8528.73.10 00		--Appareils récepteurs de télévision domestiques	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8528.73.90 00		--Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.29</b>		<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n<sup>os</sup> 85.25 à 85.28.</b>			
<b>8529.10.00</b>		<b>-Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		10 ---- <i>-Radio .....</i>	-		
I		20 ---- <i>-Télévision .....</i>	-		
I		30 ---- <i>-Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande .....</i>	-		
I		90 ---- <i>-Autres .....</i>	-		
<b>8529.90</b>		<b>-Autres</b>			
		--Assemblages de circuits imprimés :			
8529.90.11 00		---D'un appareillage à télécommande radio pour commander du matériel audio ou vidéo résidentiel ou pour utilisation sur les bandes de la radio amateur par des amateurs	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		8529.90.12 00 ---Des appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, des caméras de télévision ou des appareils de prises de vues fixes vidéo et autres caméscopes	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8529.90.19 00	- - -	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8529.90.20 00	- - -	-Assemblages d'émetteurs-récepteurs pour les marchandises de la sous- position 8526.10, non dénommés ni compris ailleurs	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	- - -	-Parties de téléviseurs qui suivent (y compris de moniteurs vidéo et de projecteurs vidéo) : systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI); systèmes d'amplification et de traitement vidéo; circuits de déviation et de synchronisation; syntonisateurs et systèmes de commande des syntonisateurs; et systèmes d'amplification et de détection audio :			
8529.90.31 00	- - -	-Combinaisons des parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8529.90.39 00	- - -	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8529.90.40 00			-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8529.90.50 00	- - -	-Parties, y compris les plaques frontales et les dispositifs de verrouillage, pour les assemblages de circuits imprimés	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	- - -	-Autres parties des marchandises de la position 85.25 ou 85.27, à l'exception des parties de téléphones cellulaires :			
8529.90.61 00	- - -	-Comportant des assemblages de circuits imprimés, des marchandises de la sous-position 8525.50 ou 8525.60	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8529.90.69	00	- - - -Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8529.90.90	00	- - -Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.30</b>		<b>Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 86.08).</b>			
<b>8530.10.00</b>	00	<b>-Appareils pour voies ferrées ou similaires</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8530.80</b>		<b>-Autres appareils</b>			
8530.80.10	00	- - -Devant servir à la fabrication, à l'entretien ou à la réparation des bouées pour le gouvernement du Canada	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8530.80.90	00	- - -Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8530.90.00</b>		<b>-Parties</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	- - - -D'appareils pour voies ferrées ou similaires.....	-		
	90	- - - -Autres.....	-		
<b>85.31</b>		<b>Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n<sup>os</sup> 85.12 ou 85.30.</b>			
<b>8531.10</b>		<b>-Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires</b>			



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8531.10.10	- - -	Détecteurs de fumée		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-À batterie .....	NMB		
	90 - - - -	-Autres .....	NMB		
8531.10.90	- - -	Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
	10 - - - -	-Avertisseurs électriques, pour la protection contre le vol .....	NMB		
	90 - - - -	-Autres .....	NMB		
<b>8531.20.00</b>		<b>-Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-À affichage à cristaux liquides .....	-		
	90 - - - -	-Autres .....	-		
<b>8531.80.00</b>		<b>-Autres appareils</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-Indicateurs ou appareils automatiques d'alarme, servant à découvrir ou à indiquer la présence de gaz ou de vapeurs délétères dans l'air .....	-		
	90 - - - -	-Autres .....	-		
<b>8531.90</b>		<b>-Parties</b>			
8531.90.10 00	- - -	Assemblages de circuits imprimés	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8531.90.90	- - -	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-De détecteurs de fumée; D'indicateurs ou appareils automatiques d'alarme, servant à découvrir ou à indiquer la présence de gaz ou de vapeurs délétères dans l'air .....	-		
	90 - - - -	-Autres .....	-		
<b>85.32</b>		<b>Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8532.10.00	00	-Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres condensateurs fixes :			
8532.21.00		--Au tantale		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Conçus pour montage de surface, en pastilles .....	NMB		
	90	----Autres .....	NMB		
8532.22.00	00	-Électrolytiques à l'aluminium	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8532.23.00	00	-À diélectrique en céramique, à une seule couche	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8532.24.00		-À diélectrique en céramique, multicouches		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----En pastilles .....	NMB		
	90	----Autres .....	NMB		
8532.25.00	00	-À diélectrique en papier ou en matières plastiques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8532.29.00	00	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8532.30.00	00	-Condensateurs variables ou ajustables	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8532.90.00	00	-Parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
85.33		<b>Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres).</b>			
8533.10.00	00	-Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres résistances fixes :			
8533.21.00	00	--Pour une puissance n'excédant pas 20 W	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8533.29.00	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées :			
8533.31.00	00	--Pour une puissance n'excédant pas 20 W	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8533.39.00	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8533.40.00	00	-Autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8533.90		-Parties			
8533.90.10	00	--Des matières céramiques ou métalliques, réactives électriquement ou mécaniquement à tout changement de température, pour les marchandises du no tarifaire 8533.40.00	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8533.90.90 00		- - -Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8534.00.00		<b>Circuits imprimés.</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<i>----- Imprégnés de plastique, d'un genre non flexible :</i>			
11		<i>-----Ayant une base en verre, avec au moins 3 épaisseurs de matériaux conductibles .....</i>	NMB		
12		<i>-----Ayant une base en verre, avec moins de 3 épaisseurs de matériaux conductibles .....</i>	NMB		
19		<i>-----Autres.....</i>	NMB		
		<i>-----Autres :</i>			
92		<i>-----Ayant une base en céramique.....</i>	NMB		
99		<i>-----Autres.....</i>	NMB		
85.35		<b>Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1.000 volts.</b>			
8535.10.00		<b>-Fusibles et coupe-circuit à fusibles</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
10		<i>-----D'une tension excédant 1 000 V, devant être utilisés pour l'exploitation minière, pour la récupération ou la production d'huiles brutes à partir de schistes, de sables bitumineux ou de sables pétrolifères .....</i>	-		
90		<i>-----Autres.....</i>	-		
		<b>-Disjoncteurs :</b>			
8535.21.00 00		<b>-Pour une tension inférieure à 72,5 kV</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8535.29.00 00		<b>-Autres</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8535.30.00		<b>-Sectionneurs et interrupteurs</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	---- -À couteaux .....	NMB		
	90	---- -Autres .....	NMB		
<b>8535.40.00</b>	00	<b>-Parafoudres, limiteurs de tension et parasurtenseurs</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8535.90</b>		<b>-Autres</b>			
8535.90.10	00	-- -Dispositifs de raccordement, de branchement ou de connexion des câbles et boîtes de jonction, ignifuges, devant être utilisés dans les mines où se trouvent des gaz inflammables	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8535.90.20	00	-- -Commutateurs de commande industriels; Boîtes de jonction ou de raccordement de branchement ou de connexion des câbles ignifuges; Boîtiers en métal	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8535.90.30	00	-- -Démarreurs de moteur et protecteurs de surcharge de moteur	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8535.90.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Bornes, raccords électriques et coupleurs électriques.....	NMB		
	20	---- -Autres connecteurs .....	NMB		
	90	---- -Autres .....	NMB		
<b>85.36</b>		<b>Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1.000 volts; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques.</b>			
<b>8536.10.00</b>	00	<b>-Fusibles et coupe-circuit à fusibles</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8536.20.00</b>		<b>-Disjoncteurs</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	---- À boîtier moulé .....	NMB		
	90	---- Autres .....	NMB		
<b>8536.30</b>		<b>-Autres appareils pour la protection des circuits électriques</b>			
8536.30.10	00	-- Dispositifs de protection contre les surcharges devant servir à la fabrication de machines et d'appareils pour le conditionnement de l'air	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8536.30.20	00	-- Protecteurs contre les surcharges de moteur, à l'exclusion de ceux devant servir à la fabrication de machines et appareils pour le conditionnement de l'air	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8536.30.90		--- Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- Dispositifs de protection contre les surcharges .....	-		
	90	---- Autres .....	-		
		<b>-Relais :</b>			
<b>8536.41.00</b>		<b>-- Pour une tension n'excédant pas 60 V</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- Avec contacts évalués à moins de 10 ampères :			
	11	---- Électromécaniques .....	NMB		
	19	---- Autres .....	NMB		
	20	---- Clignotants pour véhicules automobiles .....	NMB		
		---- Autres :			
	91	---- Contacteurs .....	NMB		
	92	---- Électromécaniques .....	NMB		
	99	---- Autres .....	NMB		
<b>8536.49.00</b>		<b>-- Autres</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- Électromécaniques, avec contacts évalués à moins de 10 ampères .....	NMB		
	20	---- Autres, avec contacts évalués à moins de 10 ampères .....	NMB		
	30	---- Contacteurs .....	NMB		
	40	---- Autres, électromécaniques .....	NMB		
	90	---- Autres .....	NMB		
<b>8536.50</b>		<b>-Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs</b>			
		-- Démarreurs de moteurs :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8536.50.11	00	- - - -Devant servir avec des machines ou des appareils	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8536.50.12	00	- - - -Pour véhicules automobiles	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8536.50.19	00	- - - -Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8536.50.20	00	- - -Interrupteurs électromécaniques à action instantanée, pour tension n'excédant pas 11 ampères; Interrupteurs électroniques, y compris interrupteurs électroniques thermoprotégés, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie interpuces); Interrupteurs électroniques à courant alternatif composés de circuits d'entrée et de sortie à coupleur optique (interrupteurs thyristors isolés à courant alternatif)	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - -Autres :			
8536.50.91		- - - -Ce qui suit, autres que ceux devant servir à la fabrication de machines à laver la vaisselle, ou de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques : Tapis contact de commande automatiques d'ouverture de portes; Interrupteurs, haute pression; Contacteurs de fin de course rotatifs de type à came à contacts multiples; Interrupteurs, commandes de niveau de liquide et autres contacts similaires à flotteur; Contacteurs magnétiques; Poussoirs		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - - -Poussoirs :			
	11	- - - -Devant servir avec machines ou appareils.....	NMB		
	19	- - - -Autres.....	NMB		
	20	- - - -Haute pression et à flotteur, sauf pour lave-vaisselle.....	NMB		
	90	- - - -Autres.....	NMB		
8536.50.92	00	- - - -Autres, pour véhicules automobiles	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8536.50.99		- - - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		10 - - - - <i>-Rotatifs .....</i>	NMB		
		20 - - - - <i>-À action instantanée, autres qu'à fin de course.....</i>	NMB		
		30 - - - - <i>-À couteau .....</i>	NMB		
		40 - - - - <i>-À fin de course .....</i>	NMB		
		90 - - - - <i>-Autres .....</i>	NMB		
		<b>-Douilles pour lampes, fiches et prises de courant :</b>			
<b>8536.61.00</b>	<b>00</b>	<b>-Douilles pour lampes</b>	-	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8536.69.00</b>		<b>--Autres</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - <i>-Pour raccords coaxiaux.....</i>	NMB		
		20 - - - - <i>-Pour circuits imprimés .....</i>	NMB		
		30 - - - - <i>-Connecteurs multicontacts cylindriques .....</i>	NMB		
		40 - - - - <i>-Connecteurs pour baies et pour tableaux.....</i>	NMB		
		90 - - - - <i>-Autres .....</i>	-		
<b>8536.70.00</b>	<b>00</b>	<b>-Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8536.90.00</b>		<b>-Autres appareils</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - <i>-Boîtes de jonction.....</i>	-		
		20 - - - - <i>-Bornes, raccords électriques et coupleurs électriques.....</i>	-		
		90 - - - - <i>-Autres .....</i>	-		
<b>85.37</b>		<b>Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n<sup>os</sup> 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du Chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numériques, autres que les appareils de commutation du n<sup>o</sup> 85.17.</b>			
<b>8537.10</b>		<b>-Pour une tension n'excédant pas 1.000 V</b>			



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-- -Armoires de commande numériques dotées de machines automatiques de traitement de l'information :			
8537.10.11 00	---	-Montés avec des boîtiers ou supports extérieurs, des marchandises des positions 84.21, 84.22, 84.28, 84.50 ou 85.16	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8537.10.19	---	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Devant servir avec machines ou appareils.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
		-- -Centres de commande des moteurs :			
8537.10.21 00	---	-Pour véhicules automobiles	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8537.10.29	---	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Devant servir avec machines ou appareils.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
		-- -Autres, devant servir avec des machines ou des appareils :			
8537.10.31 00	---	-Systèmes de commande industrielle automatisée, à l'exclusion des tableaux pour dispositifs de formage d'anodes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8537.10.39	---	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Montés avec des boîtiers ou supports extérieurs, pour les marchandises des positions n°s 84.21, 84.22, 84.50 ou 85.16.....	-		
		---- -Autres :			
	91	---- -Tableaux et panneaux de distribution.....	NMB		
	92	---- -Contrôleurs programmables.....	NMB		
	99	---- -Autres.....	NMB		
		-- -Autres :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8537.10.91	00	--- -Montés avec des boîtiers ou supports extérieurs, pour les marchandises des positions 84.21, 84.22, 84.50 ou 85.16	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8537.10.93	00	--- -Tableaux et panneaux de distribution	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8537.10.99		--- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	20	---- -Contrôleurs programmables.....	NMB		
	30	---- -Mécanismes de commutation industriels métallisés, à l'exclusion des mécanismes de commutation électriques ignifugés devant être utilisés dans les mines où se trouvent des gaz inflammables.....	-		
	90	---- -Autres.....	NMB		
<b>8537.20.00</b>		<b>-Pour une tension excédant 1 000 V</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Mécanismes de commutation et tableaux de contrôle.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
<b>85.38</b>		<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n<sup>os</sup> 85.35, 85.36 ou 85.37.</b>			
<b>8538.10.00</b>	00	<b>-Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n<sup>o</sup> 85.37, dépourvus de leurs appareils</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8538.90</b>		<b>-Autres</b>			
8538.90.10	00	-- -De matières céramiques ou métalliques, réactives électriquement ou mécaniquement à tout changement de températures pour démarreurs de moteur et protecteurs de surcharge de moteur	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8538.90.20	00	-- -Assemblages de circuits imprimés	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-- -Parties moulées :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8538.90.31	00 - - -	-Devant servir à la fabrication des relais à micro-ondes, relais passifs à infrarouge ou une combinaison de relais à micro-ondes et passifs à infrarouge, pour une tension n'excédant pas 60 V Devant servir à la fabrication des relais à micro-ondes, relais passifs à infrarouge ou une combinaison de relais à micro-ondes et passifs à infrarouge, pour une tension n'excédant pas 60 V	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8538.90.39	00 - - -	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8538.90.90	- - -	-Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-De disjoncteurs automatiques .....	-		
	20 - - - -	-Contacts métalliques .....	-		
	30 - - - -	-Autres parties de mécanismes de commutation, de tableaux de commutation et de panneaux de distribution.....	-		
	90 - - - -	-Autres .....	-		
<b>85.39</b>		<b>Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits « phares et projecteurs scellés » et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED).</b>			
<b>8539.10</b>		<b>-Articles dits « phares et projecteurs scellés »</b>			
8539.10.10	- - -	-Devant servir dans les véhicules automobiles du Chapitre 87		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 6 % TKR : 2 %
	10 - - - -	-D'une dimension de moins de 15,24 cm .....	NMB		
	20 - - - -	-D'une dimension de 15,24 cm ou plus .....	NMB		
8539.10.90	- - -	-Autres		2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -	-D'une dimension de moins de 15,24 cm .....	NMB		
	20 - - - -	-D'une dimension de 15,24 cm ou plus .....	NMB		
		<b>-Autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges :</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8539.21.00		- -Halogènes, au tungstène		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3 %
		10 - - - - -D'une tension de 100 V ou moins.....	NMB		
		20 - - - - -D'une tension de plus de 100 V.....	NMB		
<b>8539.22</b>		<b>- -Autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V</b>			
8539.22.10 00		- - -Devant servir à la fabrication de jeux de lumières pour décorations de Noël ou de jeux de lumières pour patio	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8539.22.90		- - -Autres		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
		10 - - - - -Lampes pour usages résidentiels, d'une puissance de 40 à 100 watts .	NMB		
		90 - - - - -Autres .....	NMB		
<b>8539.29</b>		<b>- -Autres</b>			
8539.29.10 00		- - -Matériaux d'éclairage au xénon	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - -Autres :			
8539.29.91 00		- - -D'une tension de plus de 31 V	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3 %
8539.29.99		- - - -Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-----Utilisés avec les véhicules automobiles du Chapitre 87.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
<b>-Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets :</b>					
<b>8539.31.00</b>		<b>--Fluorescents, à cathode chaude</b>		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2,5 %
	20	-----Fluorescents à un seul bout, y compris lampes compactes.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
<b>8539.32</b>		<b>--Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique</b>			
8539.32.10 00		--Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes à décharge au mercure, haute pression (190-200 atmosphères), d'une puissance allant de 100 W à 300 W, avec écart d'arc allant de 1,0 mm à 1,3 mm, équipées d'un réflecteur de verre dichroïque elliptique ou parabolique, d'une efficacité lumineuse relative de 60 (+/-5) lumens par watt, devant servir à la fabrication de produits canadiens	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8539.32.90		--Autres		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3 %
	10	-----Vapeur de mercure.....	NMB		
	20	-----Vapeur de sodium.....	NMB		
	30	-----Halogénure métallique.....	NMB		
<b>8539.39</b>		<b>--Autres</b>			
8539.39.10 00		--Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir avec des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes au néon, munies d'une résistance, devant servir à la fabrication d'ensembles de lampes de signalisation; Lampes-éclair de photographie; Matériaux d'éclairage au xénon	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8539.39.90 00		--Autres	NMB	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3 %

**-Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc :**

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>8539.41</b>		<b>--Lampes à arc</b>			
8539.41.10 00		--Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes à cathode creuse, devant servir dans les instruments et appareils pour mesurer ou détecter les gaz nocifs; Matériaux d'éclairage au xénon	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8539.41.90 00		--Autres	NMB	7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
<b>8539.49</b>		<b>--Autres</b>			
8539.49.10 00		--Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes à rayons ultraviolets à cathode creuse, devant servir dans les instruments et appareils pour mesurer ou détecter les gaz nocifs; Lampes à rayons ultraviolets destinées à découvrir le minerai de scheelite	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I 8539.49.90 00		--Autres	NMB	7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
I					
I					
I		<b>8539.50.00 00 -Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8539.90</b>		<b>-Parties</b>			
8539.90.10 00		--Filaments, cathodes ou électrodes, devant servir à la fabrication de lampes électriques; Des marchandises des n <sup>os</sup> tarifaires 8539.10.90, 8539.22.10, 8539.29.10, 8539.32.10, 8539.39.10, 8539.41.10 ou 8539.49.10	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8539.90.90 00		--Autres	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
85.40		Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 85.39.			
		-Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo :			
8540.11		--En couleurs			
		-- À haute définition :			
8540.11.11 00		---Dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.11.12 00		---Dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-- -Autres, pour récepteurs de télévision (pas de type projecteur) :			
8540.11.21 00		---Dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.11.22 00		---Dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.11.90 00		---Autres	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.12		--En monochromes			
		-- À haute définition :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8540.12.11 00	- - -	-Devant servir à la fabrication de moniteurs vidéo; Devant servir à la fabrication des récepteurs de télévision en couleurs, du type projection	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.12.19 00	- - -	-Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	- - -	-Autres :			
8540.12.91 00	- - -	-Devant servir à la fabrication de moniteurs vidéo; Devant servir à la fabrication d'autres récepteurs de télévision en couleurs, du type projection	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.12.99 00	- - -	-Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8540.20.00 00</b>		<b>-Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8540.40.00 00</b>		<b>-Tubes de visualisation des données graphiques en monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8540.60.00 00</b>		<b>-Autres tubes cathodiques</b>	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille :</b>			
<b>8540.71.00 00</b>		<b>-Magnétrons</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8540.79.00	00	--Autres	NMB	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>-Autres lampes, tubes et valves :</b>					
8540.81.00	00	--Tubes de réception ou d'amplification	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.89.00	00	--Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>-Parties :</b>					
8540.91		--De tubes cathodiques			
8540.91.10	00	--Assemblages de panneaux frontaux, à savoir : a) dans le cas d'un tube image de télévision couleur à rayons cathodiques, d'un ensemble constitué d'un panneau de verre auquel est fixé une grille ou un masque perforé en vue de l'utilisation finale, pouvant s'intégrer à un tube image de télévision couleur à rayons cathodiques (y compris un tube à rayons cathodiques de moniteur vidéo ou de projecteur vidéo) et ayant subi le traitement chimique et physique nécessaire pour fixer des luminophores sur le panneau de verre, avec une précision suffisante pour reproduire une image vidéo après excitation par un faisceau d'électrons; b) dans le cas d'un tube image de télévision monochrome à rayons cathodiques, d'un ensemble constitué d'un panneau de verre ou d'une enveloppe de verre, pouvant s'intégrer à un tube image de télévision monochrome à rayons cathodiques (y compris un tube à rayons cathodiques de moniteur vidéo ou de projecteur vidéo) et ayant subi le traitement chimique et physique nécessaire pour fixer des luminophores sur le panneau de verre ou l'enveloppe de verre, avec une précision suffisante pour reproduire une image vidéo après excitation par un faisceau d'électrons	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.91.90	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.99		--Autres			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8540.99.10 00	--	Canon à faisceaux d'électrons; Structures d'interaction de radio fréquence (RF) pour tubes micro-ondes des sous-positions 8540.71, 8540.72 ou 8540.79	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8540.99.90 00	--	Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>I</b>	<b>85.41</b>	<b>Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED); cristaux piézo- électriques montés.</b>			
<b>I</b>	<b>8541.10.00</b>	<b>-Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière (LED)</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	30	---- -Zener.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
		<b>-Transistors, autres que les phototransistors :</b>			
	<b>8541.21.00 00</b>	<b>-À pouvoir de dissipation inférieur à 1 W</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	<b>8541.29.00 00</b>	<b>-Autres</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	<b>8541.30.00 00</b>	<b>-Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>I</b>	<b>8541.40.00</b>	<b>-Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED)</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>I</b>	10	---- -Diodes émettrices de lumière (LED).....	NMB		
		---- -Autres diodes :			
	22	---- -Accumulateurs solaires assemblés en modules ou constitués en panneaux.....	-		
	23	---- -Autres accumulateurs solaires.....	NMB		
	29	---- -Autres.....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Autres :			
	91	-----Photocoupleurs .....	NMB		
	99	-----Autres.....	NMB		
<b>8541.50.00</b>	00	<b>-Autres dispositifs à semi-conducteur</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8541.60.00</b>		<b>-Cristaux piézo-électriques montés</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Quartz, désignés pour opérer à des fréquences n'excédant pas 20 MHz.....	NMB		
	20	-----Quartz, désignés pour opérer à des fréquences excédant 20 MHz.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
<b>8541.90.00</b>	00	<b>-Parties</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.42</b>		<b>Circuits intégrés électroniques.</b>			
		<b>-Circuits intégrés électroniques :</b>			
<b>8542.31.00</b>	00	<b>--Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8542.32.00</b>		<b>--Mémoires</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	20	-----Mémoire vive lecture/écriture dynamique (DRAM).....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		30 - - - - <i>-Mémoire vive lecture/écriture statique (SRAM).....</i>	NMB		
		40 - - - - <i>-Mémoire de lecture seulement, effaçable et programmable électriquement (EEPROM).....</i>	NMB		
		50 - - - - <i>-Autre mémoire de lecture seulement, effaçable et programmable (EPROM).....</i>	NMB		
		90 - - - - <i>-Autres.....</i>	NMB		
<b>8542.33.00</b>	00	<b>-Amplificateurs</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8542.39.00</b>	00	<b>-Autres</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>8542.90.00</b>	00	<b>-Parties</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>85.43</b>		<b>Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.</b>			
<b>8543.10.00</b>	00	<b>-Accélérateurs de particules</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8543.20.00	00	-Générateurs de signaux	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8543.30.00	00	-Machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8543.70.00	00	-Autres machines et appareils	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8543.90.00	00	-Parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
85.44		<b>Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion.</b>			
		-Fils pour bobinages :			
8544.11.00	--	-En cuivre		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -D'un diamètre n'excédant pas 0,18 mm (33 AWG) .....	KGM		
		20 ---- -D'un diamètre excédant 0,18 mm (33 AWG) mais n'excédant pas 0,64 mm (22 AWG) .....	KGM		
		30 ---- -D'un diamètre excédant 0,64 mm (22 AWG).....	KGM		
8544.19.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8544.20.00	00	-Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8544.30.00	00	-Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1.000 V :			
8544.42.00	00	-Munis de pièces de connexion	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8544.49.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----En cuivre :			
	11	-----D'une tension excédant 600 V .....	KGM		
	19	-----Autres.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
8544.60		-Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1.000 V			
8544.60.10	00	-- -Ignifuges, devant être utilisés dans les mines; Câbles sous-marins pour tension excédant 235 kV	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-- -Autres :			
8544.60.91	00	---Devant être utilisés pour l'exploitation minière, pour la récupération ou la production d'huiles brutes à partir de schistes, de sables bitumineux ou de sables pétrolifères	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8544.60.99		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Munis de pièces de connexion :			
	11	-----En cuivre .....	KGM		
	19	-----Autres.....	KGM		
		----Autres :			
	91	-----En cuivre .....	KGM		
	99	-----Autres.....	KGM		
I	8544.70.00	00 -Câbles de fibres optiques	MTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
85.45		Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques.			
		-Électrodes :			
8545.11.00		--Des types utilisés pour fours		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----En graphite :			
		31 -----N'excédant pas 88,9 cm de circonférence ou de mesure extérieure ...	KGM		
		32 -----Excédant 88,9 cm de circonférence ou de mesure extérieure.....	KGM		
		90 ----Autres.....	KGM		
8545.19.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8545.20.00	00	-Balais	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8545.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
85.46		Isolateurs en toutes matières pour l'électricité.			
8546.10.00	00	-En verre	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8546.20.00		-En céramique		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Des types utilisés pour la transmission de l'énergie électrique .....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
8546.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Des types utilisés pour la transmission de l'énergie électrique .....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
85.47		<b>Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 85.46; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement.</b>			
8547.10.00	00	-Pièces isolantes en céramique	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8547.20.00	00	-Pièces isolantes en matières plastiques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
8547.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Tubes pour conduits .....	-		
	20	---- -Pièces de raccordement filetées .....	-		
	30	---- -Autres pièces isolantes .....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
85.48		<b>Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électrique; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre.</b>			
8548.10		-Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage			



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8548.10.10 00	- -	Piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		8548.10.90 00 - - -Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I		8548.90.00 00 -Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					